



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N° 2023 - 168

**Objet : Permission de voirie – 255 route de la poste
Stationnement d'un camion de déménagement
Le mardi 25 juillet 2023**

Le Maire,

VU la demande en date du 08 juin 2023 par laquelle la société DEMECO 26, quai du docteur Gailleton 69002 LYON, demande l'autorisation pour la réalisation d'un déménagement pour le compte de Mr et CHARLES Antoine, demeurant 255 route de la poste à Doussard, d'occuper le domaine public afin de stationner un camion de déchargement de meubles au droit de la propriété,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-4 et L 3111-1,

VU le code de la voirie routière, et notamment les articles L 113-2, L 115-1, L 141-10, L 141-11 et L 141-12,

VU le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants,

VU le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8e partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

ARRETE

ARTICLE 1 Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour la réalisation du déchargement de meubles le mardi 25 juillet 2023 au droit du n°255 route de la poste.

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur. Des panneaux devront être installés et les riverains avisés.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des services et Le Chef de la Police municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.

Fait à DOUSSARD, le 08 juin 2023

Le Maire,
Michel COUTIN